AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1900
FR0013240934-OP018-R09

27 octobre 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

EUROBIO-SCIENTIFIC

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 226C1617 du 24 septembre 2026

1. Il est rappelé que le 24 septembre 2026, Banque Degroof Petercam SA (« **Degroof Petercam** ») et Crédit Industriel et Commercial (« **CIC** »), agissant pour le compte de la société EB DEVELOPMENT[1] (« **EBD** » ou « l'**Initiateur** »), ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société EUROBIO-SCIENTIFIC (la « **Société** »).

2. Par courrier en date du 27 octobre 2026, Degroof Petercam et CIC, agissant pour le compte de l'Initiateur, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que le projet d'offre publique de retrait prévoit désormais que le prix d'offre libellé initialement au prix de 25,30 euros par action était rehaussé au prix de **26,55 euros** par action.

3. En conséquence, un projet de note d'information modifié de l'Initiateur, comprenant ce prix d'offre rehaussé, a été déposé ce jour.

4. Il est précisé que les autres modalités et conditions du projet d'offre publique de retrait sont inchangées.

5. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres EUROBIO-SCIENTIFIC sont applicables.

[1] Société par actions simplifiée intégralement détenue par la société EB Development Holding, elle-même contrôlée par (a) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois IK X Luxco 3 S.à.r.l, elle-même indirectement contrôlée par IK X Fund GP S.à r.l. et IK Investment Partners AIFM, respectivement general partner et AIFM/manager des fonds IK X Fund No. 1 SCSp, et IK X Fund No.2 SCSp et (b) la société par actions simplifiée EurobioNext détenue à hauteur (i) de 39,02% par NextStage Evergreen, société en commandite par actions à capital variable gérée, en sa qualité d'autre FIA, par la société de gestion de portefeuille NextStage AM, (ii) de 24,36% par le FPCI Pépites et Territoires 1, FPCI géré par la société de gestion de portefeuille NextStage AM, ainsi qu'à hauteur (iii) de 24,10% par M. Denis Fortier, directement et par l'intermédiaire de la société Forteuro Holding et (iv) de 12,52% par Mme Cathie Marsais, M. Olivier Bosc, M. Hervé Duchesne de Lamotte et M. Jean-Michel Carle Grandmougin.